

-----  
Service des sites, perspectives  
et paysages

Palais Royal, le

19

A R R Ê T É

Le Ministre de l'Éducation Nationale,

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4,

Vu l'avis émis par la Commission des sites, perspectives et paysages dans sa séance du 18 Décembre 1945,

A R R Ê T É

Article 1er. - Est inscrit à l'Inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt pittoresque, l'ensemble constitué à Strasbourg par l'Ill et ses abords, du Pont Couvert au Pont St Thomas, et comprenant :

- les numéros 10.12.14.16.18.20.22.24.26.28.30.32.34.36.40.42, Rue du Bain aux Plantes pour leur façade et jardin visibles du canal de la navigation,
- le canal de navigation avec son écluse,
- le quai de la Petite France et les parcelles sises entre le canal de navigation et le canal du Moulin dit "Spitzmühl"
- le Canal dit "Spitzmühl" et son écluse,
- le canal du Moulin-dit "Duntzmühl" et son écluse,
- le canal du Moulin dit "Zornmühl" et son écluse,
- les n°s 1 à 12 de la caserne des sapeurs-pompiers, quai Finkwiller, pour les façades et les toitures,
- le n°21 rue de Finkwiller pour son jardin sur le canal dit "Zornmühl"
- les n°s 1 à 7, 9 à 18.20.22.24 de la rue du Moulin tant pour les façades visibles de la dite rue que pour les façades sur l'eau visibles du Pont St Martin,

.....

- les N°s 1 et 2, quai du Moulin,
- les N°s 2.4.6. Rue de la Monnaie pour les façades, toitures et jardins visibles de l'Ill
- les N°s 2.4.6.8.10.12.14 Rue des Dentelles pour les façades, toitures et jardins visibles de l'Ill,
- les plans d'eau, les ponts et sol des rues compris entre les rives de l'Ill et de ses canaux.

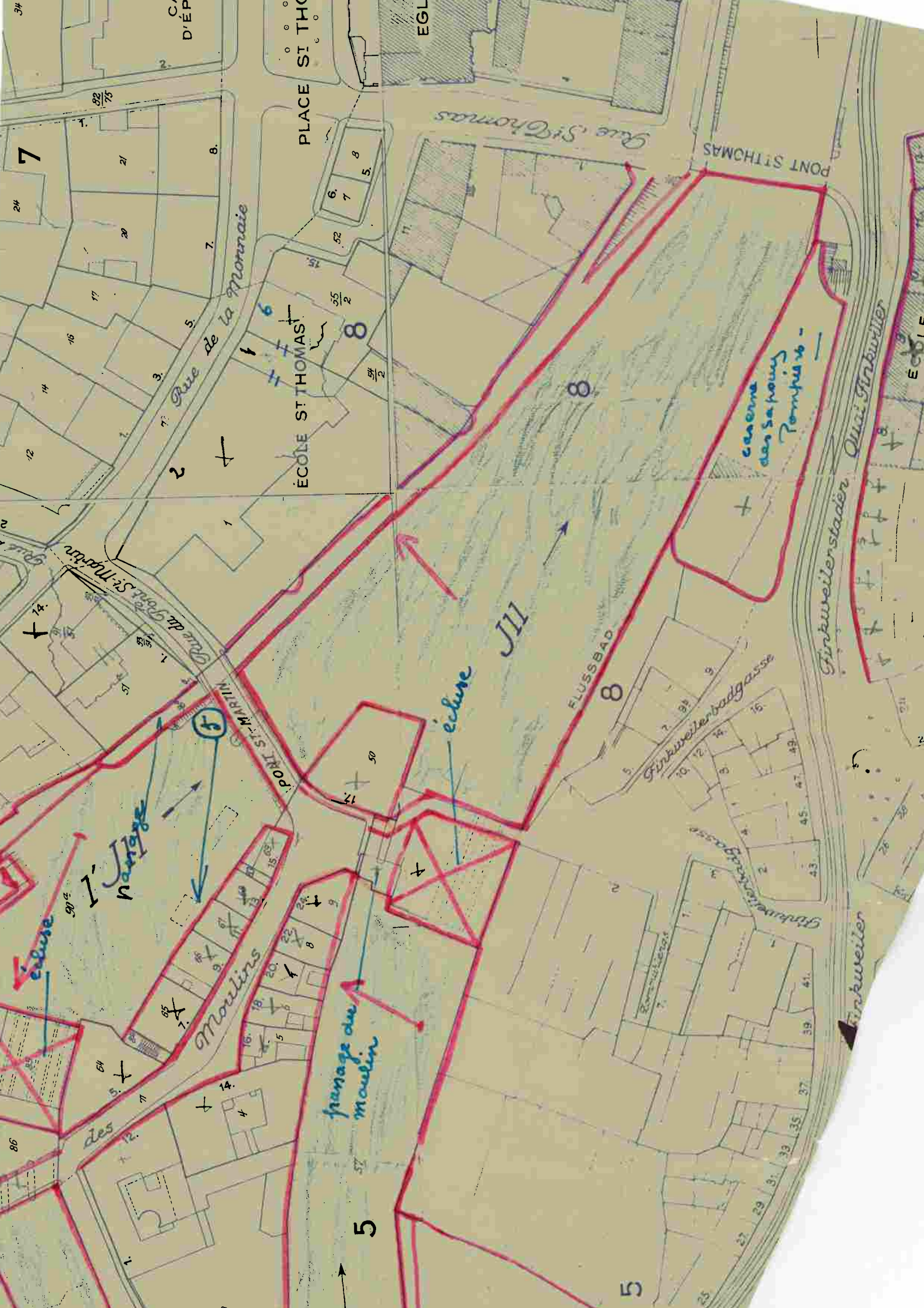
Article 2.- Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la Préfecture, au Maire de la ville de Strasbourg, et aux propriétaires intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution ./.

PARIS, le 10 DECE 1948

Par délégation,  
Le Directeur général de l'Architecture,



J. R. BANS



31

C. A. D'ÉP.

PLACE ST THOMAS

EGL.

7

24

12

14

16

17

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

52  
75

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

Rue de la Nonnaie

ÉCOLE ST THOMAS

8

52  
2

52  
2

52  
2

52  
2

52  
2

52  
2

52  
2

52  
2

52  
2

52  
2

52  
2

52  
2

52  
2

52  
2

52  
2

52  
2

52  
2

52  
2

Rue St Thomas

PONT ST THOMAS

écluse III

FLUSSBAD

8

Finkweillerbadgasse

Finkweiller Quai Finkweiller

canerne  
des sapeurs  
pompiers

Manège

Moulin

Manège du moulin

écluse

des

5

5

Finkweiller

